

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 23 mars 2015 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Véronique CHRISTE-LÉVÊQUE, Hervé DESPLAND (**président**), Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL, Jeremy GARDIOL, Claire de HALLER, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL, et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Bertrand REICH, administrateur provisoire

Excusés MM. Ronald ZACHARIAS et Emmanuel FOËX, adjoint

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2015

- Le procès-verbal de la séance du 24 février 2015 est approuvé.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire:
 - Je demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour dans les délibérations. Je souhaiterais vous faire une première présentation sommaire des comptes. Il est impératif, en raison des délais, que ces comptes vous soient présentés aujourd'hui, or ils ont dû être audités puis finalisés avec le président de la Commission financière, de sorte qu'il n'était plus possible de les porter à l'ordre du jour de ce soir dans le délai de cinq jours ouvrables précédant la séance (art. 15 al. 3 de la loi sur l'administration des communes). Je vous ferai donc une introduction afin que les comptes puissent repartir en Commission financière.

La modification de l'ordre du jour est acceptée.

- Nous avons engagé depuis le milieu du mois une personne pour succéder à Mme JORNOD, qui prend sa retraite dans quelques jours. Nous avons engagé Mme

WAECHTER à titre temporaire, car Mme Liliane CLEMENT est toujours absente pour cause de maladie, et il nous faut quelqu'un à plein temps en attendant son retour. Cette dame a été secrétaire à la mairie de Corsier et nous paraît tout à fait adéquate.

- J'ai repris le dossier de la déchèterie du mail. Nous avons reçu l'autorisation et le délai référendaire est en cours.
- M. Claude GUIGNARD nous avait déjà fait part de la diminution importante de membres du Tennis Club de Vandœuvres, et il m'a dit il y a quelques jours que c'est bien pire que ses prévisions pour 2014, car près d'un quart de ses membres n'ont plus payé leurs cotisations. De plus, il assume désormais toutes les fonctions (président, trésorier et secrétaire), donc il n'a même pas la possibilité de tenir une assemblée générale. Nous nous demandions si quelqu'un parmi vous pourrait se présenter ou être désigné pour le remplacer en tant que président.
- Vous savez que nous avons toujours un Bibliobus, et s'il avait connu un pic de fréquentation dans les années 2010, l'année dernière, la fréquentation a diminué de moitié quant au nombre de personnes. Toutefois les gens empruntent plus de livres par personne et il y a plus de jeunes. C'est probablement une répercussion du fait que les gens lisent moins de livres. La moyenne est de 62 personnes sur l'année avec 554 prêts. En 2013, il y avait le même nombre de personnes mais moins de prêts, et en 2012, 136 personnes pour 435 prêts. Un jour se posera probablement la question de l'avenir de ce Bibliobus.
- S'agissant de l'ACG, nous avons examiné, en plus du dossier de la répartition des compétences, le dossier de l'accueil des enfants en âge préscolaire, dont l'avant-projet de loi qui est en discussion.
- Mme CHRISTE-LÉVÊQUE: je rappelle qu'il y a aussi la bibliothèque de l'école, qui vient d'être agrandie. Donc c'est peut-être aussi l'une des raisons de la baisse de fréquentation du Bibliobus.
- Mme ERMACORA: je souhaite revenir sur le remplacement de Mme JORNOD. Je rappelle que conformément à l'article 5 du statut du personnel, tout engagement est précédé d'une publication. De plus, une communication de la Cour des comptes recommande la publication des postes. J'ai remarqué que des communes plus petites que nous les publient. Je vous demande donc de suivre les directives en vigueur.
- M. REICH:
 - J'apporte une réponse à une question posée concernant l'établissement scolaire. Vous aviez souhaité savoir si l'établissement a participé à la grève de janvier. La directrice de l'école m'a confirmé qu'aucun enseignant de Vandœuvres n'a participé à la grève du mois de janvier. Lorsqu'ils avaient participé à celle de décembre, c'était surtout en raison des inquiétudes quant à la détérioration des conditions d'enseignement et le potentiel licenciement d'un de leurs collègues. Mais les enseignants n'ont plus jugé utile de manifester en janvier.
 - Aujourd'hui, une habitante de Vandœuvres s'est fait voler son sac à main (sur le territoire d'une commune voisine) et le voleur a été arrêté par notre APM. Donc malgré cette mauvaise nouvelle, je suis content de vous signaler que notre APM s'est distingué.
 - En lien avec la commission Routes et mobilité et d'entente avec sa présidente, je vous signale l'audition, aujourd'hui, d'un riverain du chemin de la Blonde, évoquant les excès de vitesse sur la zone 30 de ce chemin. Nous avons fait établir un relevé de la vitesse des véhicules du 2 au 10 mars, qui fait état d'une vitesse moyenne de 47, respectivement 49 km/h, dans chaque sens, soit nettement plus que les 30 km/h

prescrits. Les deux tiers des mouvements constatés sur 12'000 mouvements en tout, soit 8'000 mouvements, se situent entre 31 et 49 km/h, 3'000 en dessous de 30 km/h, et le reste au-dessus de 50 km/h, avec des pics de vitesse à 85 et 88 km/h. Demain matin, l'APM sera présent pour procéder à un contrôle radar, même s'il n'est pas dans ses compétences d'établir des contraventions. Nous allons également organiser une opération de contrôle « coup de poing ». Nous avons aussi remarqué en commission que les chemins traversant la commune de haut en bas sont peu nombreux, donc il serait délicat de fermer ce chemin. J'adresserai demain une lettre à la Cheffe de la police afin qu'elle autorise une opération conjointe entre la police et la gendarmerie sur cette zone. Lorsqu'une zone 30 est mise en place, un bilan doit être fait, portant notamment sur les vitesses observées, or le constat de ce relevé montre clairement que les gens ne roulent pas à moins de 30 km/h. La Commission se penchera sur les solutions possibles, nous étudions notamment un radar indicateur de vitesse fixe.

- Quant aux accords conclus avec le Wake Sport Center, nous avons consulté les archives et avons trouvé une confirmation écrite de la commune en 2011 portant sur son soutien financier, et le 18 novembre 2013, la Commission avait confirmé le principe et la reconduction de la subvention à l'unanimité. Quant au *wakecable*, la commission avait également assuré le Wake Sport Center de son soutien si le projet devait se faire.
- Mme VERMEIL: s'agissant du chemin de la Blonde, vous êtes-vous également penchés sur le haut du chemin? Il ne faut pas seulement se concentrer sur le bas mais aussi sur le haut, car les gens y roulent également très vite.
- M. le président: si vous avez des questions, vous les poserez à la commission, nous n'allons pas refaire ici un débat de commission.
- M. LIENGME: je demande d'ailleurs que la même attention soit portée à Crête.

3. Communications du Bureau

- M. le président: le bureau n'a aucune communication à vous faire.

4. Comptes-rendus des commissions

◆ *Environnement et paysage – séance du 9 mars 2015*

M. STALDER donne lecture de son rapport.

Cette séance a été redemandée par votre président, dû au fait que la dernière séance avait été incomplète et qu'un délai nous avait été imposé par la direction générale de l'agriculture, concernant la demande de subvention pour le projet agro-environnemental Vandœuvres-Choulex-Cologny.

Finalement, ce délai a été repoussé car beaucoup d'autres communes n'ont pas pu le respecter.

De surcroît, les personnes responsables du projet n'avaient pas pu venir à cette commission et beaucoup de questions étaient restées en suspens.

Étaient présent lors de cette séance M. BOURGUIGNON, de la DGNP, Monsieur

MEISSER, du bureau VIRIDIS responsable du projet, ainsi que M. Bertrand FAVRE représentant des agriculteurs de Vandœuvres-Choulex-Cologny.

M. MEISSER a présenté le contenu de ce projet qui consiste à créer un réseau agro-environnemental des communes citées auparavant.

Les éléments essentiels de ce projet consistent à regrouper des agriculteurs afin de pouvoir créer des zones écologiques entre plusieurs communes, afin de créer des réseaux compatibles.

Cette politique agricole est encouragée par la Confédération, qui octroie des primes pour les agriculteurs pour le surcroît de travail et la diminution des rendements. Cette politique reste volontaire, seuls les agriculteurs intéressés par ce concept y adhèrent.

Les cantons (Direction générale de l'agriculture) ont la charge de contrôler et de faire respecter ces applications fédérales.

Le canton participe de manière financière pour encourager ces projets. Un dossier doit être présenté afin qu'il valide le projet.

Le montant de ce projet représente Fr. 37'800.- pour la réalisation de celui-ci.

L'idée est de partager les coûts : soit 1/3 l'Etat, 1/3 les trois communes, et le tiers restant par les agriculteurs participant, soit un montant de Fr. 5000.- par commune.

Par la suite, les agriculteurs prendront en charge les coûts du suivi pour les huit prochaines années à raison de 65 %, et les communes à 35 %, soit un montant de Fr. 300.- par année par commune.

Suite à la présentation, les commissaires ont passé aux questions et demandé combien d'agriculteurs participent à ce projet.

Au jour d'aujourd'hui, une douzaine d'agriculteurs participent à ce projet, soit 80 %.

M. le président a demandé comment se fait la répartition des subventions entre communes.

M. FAVRE estime qu'il s'agit d'un projet global, donc il devrait se répartir à égalité par commune.

Certaines communes ont voulu faire au prorata de la surface, ou du nombre d'agriculteurs, finalement cette solution est la plus simple étant donné la complexité des calculs à effectuer.

Le deuxième point à l'ordre du jour était les corridors biologiques. M. BOURGUIGNON n'as pas eu grand-chose à nous communiquer, c'est plutôt à Mme BLASER, de la DGNP, de nous informer sur l'avancement de ce projet.

Suite à leurs explications, les invités se sont retirés et les commissaires ont débattu du projet agro-environnemental.

Un commissaire a demandé si ce projet a le soutien des deux autres communes.

Le président a répondu que Choulex est a priori d'accord et que Cologny va auditionner les responsables du projet la semaine suivante.

Un commissaire s'est interrogé sur le coût de ce projet : est-il comparable à d'autres réseaux ?

Le Président a répondu qu'il ne connaît pas tous les chiffres, mais sait que le projet Meinier-Jussy est beaucoup plus élevé, car beaucoup plus grand, et que les communes ont largement participé de manière financière à ce projet.

Suite à ces discussions, un vote a été effectué sur le projet : les membres de la commission se sont prononcés en faveur d'un préavis favorable au projet, à l'unanimité, soit par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

La parole n'étant plus demandée la séance a été levée à 20h40.

Le président ouvre la discussion.

- M. STALDER: je vous signale que les deux autres communes de Choulex et Cologny ont également délibéré et ont donné leur préavis favorable au projet.
- Mme le Maire: comment l'Exécutif doit-il poursuivre ce projet, maintenant qu'il y a un préavis favorable?
- M. STALDER: si vous approuvez ce projet, un montant vous sera préparé par la DGNP. L'État a déjà versé son tiers pour le projet, les agriculteurs vont le faire prochainement et un premier projet a été déposé, qui a recueilli un préavis favorable du canton. Donc le projet va suivre son cours.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Sécurité - séance du 10 mars 2015*

M. PRADERVAND donne lecture de son rapport.

Mesdames. Messieurs,

La commission sécurité s'est réunie le 10 mars 2015, suite à la question écrite de Monsieur Jeremy GARDIOL, le 12 mai 2014, concernant la Maison de détention du Vallon.

Nous avons donc auditionné Mme Michèle RIGHETTI, directrice générale de l'Office cantonal de la détention, accompagnée de Mme Annick PONT ROBERT, directrice du Service d'application des peines et mesures (SAPEM) et de M. Jean-Dominique PFAEFFLI, directeur de l'établissement du Vallon.

Mme RIGHETTI nous explique que la maison du Vallon est un établissement de détention

rattaché à l'Office cantonal de la détention au sein du Département de la sécurité. Il accueille des détenus en régime de travail externe, et plus rarement de semi-détention. Pour bénéficier de ce régime de détention, un détenu doit passer un certain nombre d'étapes indispensables. Le but de ce genre d'établissements et de remettre les personnes dans un cadre de vie active progressivement, pour autant qu'ils ne représentent pas un risque pour la société.

M. PFAEFFLI nous livre ensuite une présentation plus détaillée de la maison du Vallon et de son fonctionnement. L'établissement peut détenir un maximum de 24 détenus, qui peuvent venir du canton de Genève mais aussi d'autres cantons (établissement concordataire). Le régime du travail externe prévoit que les détenus puissent travailler hors d'un établissement pénitentiaire afin d'aider à leur réinsertion en vue de leur libération et éviter ainsi une libération dite « sèche » et les risques de récidives.

Actuellement, la majorité des détenus travaillent au sein de l'entreprise du Vallon, active en Ville de Genève. Les détenus sortent tous les jours, encadrés par leur(s) maître(s) d'atelier, pour effectuer leur travail à l'extérieur, essentiellement du nettoyage. L'entreprise du Vallon fonctionne comme une entreprise de droit privé : les détenus sont salariés et des cotisations sociales sont prélevées.

Avec ce régime de détention, il est possible pour les détenus d'obtenir des heures de congé, et donc de pouvoir sortir de l'établissement durant quelques heures sans devoir travailler mais sous de nombreuses conditions.

Après de nombreuses questions, M. PFAEFFLI nous apprend que le Vallon n'est pas mixte, qu'il accueille actuellement 14 détenus, qu'ils sont en tout temps surveillés au Vallon, que le personnel se compose 11,4 postes, que le personnel est mixte, que lors d'un retard de retour d'un détenu toute une procédure est lancée (retour par la police, privation de congés, autres sanctions).

Pour finir Mme PONT-ROBERT nous donne plus de précisions sur le régime de travail externe et la semi-liberté. Tout d'abord que l'on distingue les détenus « 64 » et les détenus « non-64 ». Les détenus « 64 » sont les détenus potentiellement dangereux, c'est-à-dire qui ont commis une infraction avec la volonté de porter une atteinte grave à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle d'une autre personne. Quant aux détenus « non-64 », ce sont ceux qui ont commis toutes les autres infractions.

Elle donne ensuite des précisions sur le régime progressif et les étapes et les évaluations pour arriver au travail externe et par la suite à la liberté conditionnelle. Il faut donc comprendre que la maison du Vallon est un endroit de réinsertion pour permettre aux détenus de revenir à la liberté dans les meilleures conditions possibles.

Après d'autres questions nous apprenons que les pensionnaires du Vallon peuvent être 64 ou non 64, qu'il y a entre 50 et 60 personnes qui passent par le Vallon chaque année pour environ 1'000 détenus sur le canton, il y a obligation de travailler sous régime progressif, le salaire pour le travail fourni est de Fr. 16,50 de l'heure et les détenus payent Fr. 15.- par jour pour leur pension.

Enfin la maison du Vallon devrait fermer d'ici 2020 sans savoir ce qu'elle deviendra.

Les membres de la Commission s'accordent à dire que la convocation de ces personnes a été bénéfique et les rassurent quant à la dangerosité de cet établissement. Il sera proposé au Conseil municipal de faire une visite du Vallon, et la commission demande à l'exécutif de poser la question de l'avenir de la maison du Vallon après sa fermeture aux autorités compétentes.

Le président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Aménagement du territoire et urbanisme – séance du 11 mars 2015*

Mme VERMEIL donne lecture de son rapport.

3 commissaires excusés – 2 Membres du VOV remplacés

1. Dossier d'autorisation de construire : DD 107647-1 (9, 11, 13, 15, 17, 19, route de Pressy)

La demande définitive présente un projet sensiblement différent de la demande préalable qui avait donné lieu à une délibération du Conseil municipal ayant octroyé la dérogation aux surfaces.

Au vu

- de ces différences importantes,
 - du site qui est en zone protégée dans le plan directeur communal de par sa qualité paysagère et la présence de cordons boisés sur le périmètre de la parcelle,
 - de la dérogation de surface nécessitant une délibération du Conseil,
- l'Exécutif et la présidente ont invités les mandataires à venir expliquer le dossier à la commission Aménagement.

Sont présents Messieurs Patrice REYNAUD et Philippe GAILLARD, architectes mandataires du projet.

Résumé des différences

- L'indice d'occupation du sol a augmenté d'environ 6%, passant de 45% à 52% en HPE.
- La surface des espaces communs en rez de jardin est prise en compte dans le calcul de la densité, de même que les pièces en sous-sol, qui gardent une cour anglaise dans deux *townhouses*.
- Le nombre d'appartements a augmenté d'un tiers passant de 29 à 39 appartements.
- Les attiques ont été modifiées, devenant un étage presque aussi grand que les étages inférieurs.
- Disparition totale des voitures en surfaces dès l'entrée sur le site.
- Éclairage zénithal pour une partie du parking entre les immeubles C et B.
- Ajout d'un deuxième sous-sol.

- Suppression des *townhouses* au nord à l'exception de deux.
- Les façades sont devenues plus rectilignes, les décrochements de volume sont supprimés.
- Exception à cet alignement de façades : les socles des bâtiments B, C et D.
- Le bâtiment B central a un socle plus important dû à l'augmentation en surface des espaces piscine, spa et *fitness*.
- Le bâtiment A avance sur son côté ouest plus près du cordon boisé ceci en surface (pas de sous-sol pour cet appendice).
- Les bâtiments B et D gardent quatre étages entiers en façades sud.

Discussion avec les mandataires :

- L'Exécutif souhaiterait trouver un accord avec Messieurs les architectes pour que le projet reste ce à quoi il a consenti.
- Certains commissaires sont étonnés que le projet ait pris une ampleur plus importante que celle du projet déposé en préalable ; en effet le projet en préalable avait été apprécié par la qualité de son architecture mais aussi par la raisonnable emprise au sol des bâtiments et la surface minimisée en attique. Une inquiétude est émise concernant l'augmentation de 30% du nombre d'appartements et des conséquences sur le quotidien de la commune (nombre de voitures et trafic).
- Les réserves émises dans la délibération n'ont été que partiellement prises en compte :
 - La distance au cordon boisé est améliorée très légèrement hormis l'angle sud-ouest du bâtiment A.
 - Les hauteurs de façades n'ont pas été diminuées mais au contraire augmentées pour trouver des vides d'étage plus confortables à 280 cm au lieu de 260 cm et des attiques plus généreux suivant la demande des acquéreurs potentiels.
 - L'emprise au sol dans son ensemble est diminuée grâce à la diminution des volumes B et A ; l'emprise au sol du socle rez de jardin B a été par contre augmentée.
 - La plupart des cours anglaises ont été supprimées.
 - Accès pompier intégré.

Les mandataires se proposent de revoir la commune et d'étudier avec un petit groupe de travail des améliorations au projet définitif afin de trouver un accord.

Ils se chargent de demander un délai supplémentaire au DALE.

La Commission décide de former un groupe de travail, composé par exemple de Mme le Maire et de Mme la Présidente, mais restant ouvert à des vellétés de participation d'autres membres de la Commission. Le groupe de travail se réunira à nouveau avec Messieurs les architectes, puis la commission sera convoquée pour en relater les résultats.

Le président ouvre la discussion.

- M. SCHMITZ: ai-je bien lu que les immeubles passent de 10 à 14 mètres de haut?
- Mme VERMEIL: en façade sud oui. Le gabarit général reste de trois niveaux, mais l'un des bâtiments le long de la limite ouest n'a pas tout à fait épousé la pente, ce qui fait que ce long bâtiment au sud ainsi que le bâtiment B ont quatre niveaux en raison du socle avec espaces communs.

- M. SCHMITZ: qu'est-ce qui a pris de la hauteur concrètement ? Est-ce le toit ?
- Mme VERMEIL: non, la préalable comportait déjà ces quatre niveaux en façade sud. Nous avons émis une réserve sur ce point mais elle n'a pas été prise en compte, il y même eu une légère augmentation due à l'agrandissement des vides d'étages. De plus, ce qui a changé ce sont les attiques qui ont été agrandis et sont quasiment alignés à la façade de l'immeuble et non plus en retrait. Enfin, nous estimons le socle trop élevé, donc ils vont revenir à nous avec des propositions à ce sujet. Mais dans l'ensemble, ils ont plutôt amélioré l'emprise au sol car ils ont modifié le volume du bâtiment B et changé le bâtiment A en appartements.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Jeunesse et sports - séance du 12 mars 2015*

Mme de HALLER donne lecture de son rapport.

La commission s'est tenue le 12 mars 2015 à 18h30 en présence de Mr Bertrand REICH.

L'ordre du jour approuvé, nous passons aux diverses demandes de subventions.

L'état du budget est de Fr. 33'848.-. Sur le montant initial de Fr. 35'000.-, nous avons déjà payé les abonnements à la piscine de Thônex et ceux du Servette FC.

Pour rappel, ces abonnements sont destinés à tous et il serait bon de le notifier dans la Coquille.

Plusieurs demandes de subventions importantes sont étudiées et après discussion, la commission a voté un montant total de Fr. 8'800.- aux associations suivantes : Handisport, Association genevoise de Handball, Genève Future Hockey Challenge, Concours Hippique de la Pallanterie, Concours Hippique de Crête.

Deux demandes restent en suspens pour le moment : celle du Wake Sport Center avec contrat ou accord antérieur à vérifier et celle de la finale de la Coupe d'Europe des clubs de Mounted Games.

Un entraînement de la course de l'Escalade 2015 aura lieu à Vandœuvres en automne. Cela demande une logistique importante. Entre 1'500 et 2'000 personnes sont attendues pendant une matinée. Nous aurons besoin de bénévoles et nous prévoyons un budget de Fr. 3'000.- afin d'offrir une petite collation (pomme, barre chocolatée et boisson) à chacun.

Nous recevons une étape du Marathon de Genève le 2 Mai 2015 : la course des 10 km. Vandœuvres se trouve au milieu du parcours et nous fournissons un ravitaillement en eau uniquement. Nous devons fournir 12 commissaires pour le parcours et 12 à 14 personnes pour le ravitaillement, le samedi 2 mai de 19h à 22h30. Votre présence est bienvenue et souhaitée.

Nous attendons le prochain Conseil municipal du 23 mars afin d'avoir la réponse, promise

par l'exécutif, à la question posée de la grève de janvier 2015 suivie ou non par les enseignants de l'école de Vandœuvres.

L'exposition sur la forêt dans le cadre de la collaboration avec l'Association « J'aime ma planète » se tiendra à l'école du 27 avril au 5 mai avec une invitation aux parents et aux autorités le 5 mai prochain. Les enseignants sont enthousiastes et reconnaissants à la commune pour ce projet.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2015/16 sont actuellement en cours.

La demande pour l'accompagnement parascolaire de 16h à 18h est de plus en plus forte. Un sondage se fait au sein de l'école afin de quantifier les demandes et les dérogations existantes des familles dans d'autres communes. Jusqu'à présent la demande n'était pas assez importante à Vandœuvres pour mettre en place cet accompagnement.

La date de la prochaine séance sera fixée par Doodle ultérieurement.

La séance est levée à 19h45.

Le président ouvre la discussion.

- Mme le Maire: j'apporte une précision. J'ai parlé au directeur du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), qui m'a dit que ce sondage doit se faire par le biais du GIAP, vu que le groupement gère les animatrices, donc nous allons voir comment reprendre cela. Je m'en occupe.
- M. REICH: je précise quant à moi que l'heure de l'invitation à l'exposition du 5 mai est à 17h.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Aide sociale et humanitaire – séance du 17 mars 2015*

Mme LISLE-SARASIN donne lecture de son rapport.

La commission Aide Sociale et Humanitaire s'est réunie le mardi 17 mars.

Avant cette commission, diverses subventions ont déjà été octroyées, à savoir :

- Fr. 1'000.- à l'Association venant en aide aux peuples des forêts fluviales.
- Fr. 2'000.- à Krousar Thmey agissant au Cambodge, association que nous soutenons régulièrement.
- Fr. 5'000.- au F.A.I.D. (Fonds d'Aide Internationale au Développement). Il s'agissait d'une demande d'urgence.

En commission plusieurs dossiers ont été retenus.

- **ASSOCIATION MIMAN** au Bénin : la commission est favorable à l'octroi d'une

subvention de Fr. 2'880.- représentant le montant nécessaire à la construction d'un hangar et l'achat d'un moteur pour presse à huile rouge dans le cadre d'un projet de soutien à la coopérative de femme « Fifonsi Aïdote ».

- **NOUVELLE PLANETE** : demande pour un projet d'entraide, auquel participe un groupe de jeunes genevois, concernant la fourniture d'eau potable à un village de Madagascar.

Après discussion, la commission donne un préavis favorable à l'octroi d'une subvention d'un montant de Fr. 4'000.-

- **ONE ACTION** : la commission a déjà soutenu cette association pour un projet d'école en Inde. Aujourd'hui, la demande porte sur un projet de développement durable au Cambodge.

Après discussion, la commission préavise favorablement à l'octroi d'une subvention de Fr. 3'000.-

- **SIDECOLE** : cette association est soutenue par Vandœuvres depuis de nombreuses années. L'implication des responsables de l'association et les résultats obtenus sont de grande qualité. Pour rappel, trois membres de la commission se sont rendus sur place, en Ouganda et au Kenya.

Après discussion, la commission est favorable à l'octroi d'une subvention de Fr. 10'000.-

VOIX LIBRES : cette association que la commune soutient depuis plusieurs années œuvre en Bolivie, afin notamment d'apporter une aide à la scolarisation des enfants.

Après discussion, la commission est favorable à l'octroi d'une subvention de Fr. 3'000.-

À ce jour, un montant de Fr. 30'880.- a été octroyé.

Le président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibérations

◆ *Présentation des comptes*

• Mme le Maire:

- Comme je vous le disais, afin que le délai de deux semaines avant la délibération soit respecté et au vu de l'impossibilité de mettre ce point à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil municipal, j'ai demandé la modification de l'ordre du jour. Lors du dernier Conseil, je vous ai dit deux mots des rentrées fiscales de l'année dernière. Je vais maintenant vous faire une brève présentation formelle des comptes, afin de les renvoyer en commission financière. Alors que le budget 2014 était de Fr. 9'713'750.-, les revenus sont de Fr. 12'728'479.-, ce qui donne un bonus de Fr. 3'014'729.-. Ces excellents comptes sont dus aux revenus des personnes physiques (Fr 11'116'584.- en y ajoutant les personnes morales), ainsi qu'à la rentrée exceptionnelle issue de la vente de la maison Bianchi (Fr. 1'008'599.-) et Fr. 592'771.- de revenus de fonctionnement. Dans les

revenus des personnes physiques, apparaissent des correctifs des années précédentes, 2014 étant très légèrement en baisse.

- Quant aux charges, vous verrez en page 1 que l'on a Fr. 538'481.- de charges en moins que prévu dans le budget, puisqu'il comptait Fr. 9'591'746.- et que nous avons dans les comptes Fr. 9'053'264. Cette diminution est due à du non-dépensé mais il faut y ajouter la provision pour les débiteurs fiscaux (voir page 17), ramenée à 80% soit une diminution de Fr. 955'785.-. Ceci nous amène à Fr. 1'494'266.- d'économies, mais nous avons profité de faire un amortissement extraordinaire, celui de l'étude de la maison Bianchi (Fr. 497'290.-), donc nous avons dépensé environ un million de moins que prévu en 2014.
- Nous avons inévitablement quelques dépassements : le plus important est dû aux frais de perception du bordereau (dépassement de Fr. 164'474.-), car plus nous avons de rentrées fiscales, plus nous payons de frais de perception. Il y a également l'amortissement extraordinaire, ceux concernant les tableaux numériques et autres installations à l'école, celui dû à l'indemnité de M. l'Administrateur provisoire (mais c'est compensé par les APG), et encore un petit dépassement en raison des absences du personnel au service de voirie. Le coût dû à l'absence de deux autres employés pour cause de maladie a pu être intégré dans la ligne comptable. Il y a encore un certain montant de dépassement dû au succès des abonnements TPG. Il y a encore quelques imprévus dans les bâtiments, les véhicules et le traitement des déchets.
- Quant aux investissements, nous avons un montant d'environ Fr. 600'000.-, car l'ensemble des investissements se montant à Fr. 842'577.- bénéficient de subventions à hauteur de Fr. 199'650.-. Voilà pour cette brève introduction.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération.

Le renvoi des comptes en Commission financière du 13-14 avril est accepté à l'unanimité, soit par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6. Projets de résolutions, de motions

Néant.

7. Pétitions

Néant.

8. Questions écrites ou orales

Néant

9. Propositions du Maire et des Adjoints

Néant

10. Propositions individuelles et questions

Néant

11. Date de la prochaine séance

- **séance n° 30 : lundi 27 avril 2015 à 19h30**

12. Divers

- Mme ERMACORA: il serait judicieux de recevoir les procès-verbaux des commissions plus tôt avant le Conseil municipal.
- M. BRICHET: cela n'a pas été possible en raison des délais prévus depuis la révision du règlement du Conseil municipal, et malgré le fait que ces procès-verbaux ont été rédigés et relus dans les meilleurs délais.
- Mme ERMACORA: dans ce cas, il y peut-être un problème au niveau de la programmation des séances de commissions.
- M. le président: il revient aux président(e)s des commissions d'anticiper et de fixer leurs séances suffisamment tôt avant le Conseil.
- M. PRADERVAND: n'est-ce pas au bureau de valider les rapports de commissions dans l'ordre du jour du Conseil ou de les reporter le cas échéant à la prochaine séance du Conseil?
- M. le président: nous l'avons fait, mais ce n'est pas à nous d'interpeller les président(e)s.
- Mme le Maire: si nous nous privons de fixer des séances moins de dix jours avant le Conseil municipal, il sera difficile de réunir des séances de commission. Peut-être faudrait-il alors modifier le règlement qui semble poser problème.
- M. le président: il appartient à tout le monde de faire des efforts quant aux dates de commissions.

- M. J. GARDIOL: je signale encore une chose au sujet de la commission Sécurité. Les détenus font un travail de jour qui porte notamment sur l'enlèvement des tags. Je trouverais bien de faire une information dans la commune pour les personnes intéressées à faire enlever leurs tags.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La secrétaire du conseil municipal

Le président du conseil municipal

Floriane ERMACORA

Hervé DESPLAND